

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 201

présenté par
Mme Buis

ARTICLE 19

Après le mot :

« recyclage, »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 14 :

« en tenant compte des pré-requis issus de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastique initiée en 2011 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.